

VILLE DE WATTRELOS

Rapport d'orientations budgétaires pour 2018

Prévu à l'article L2312-1 du CGCT, le débat d'orientations budgétaires est la première étape de préparation du Budget de l'année à venir pour la commune, Budget qui sera voté dans les deux mois suivant le débat. Celui-ci s'appuie sur un document préparatoire, dénommé Rapport d'Orientations Budgétaires, qui dresse le constat du contexte global dans lequel s'élabore le Budget, tant sur le plan économique international et français, que sur celui des dotations et recettes perçues par la commune. Par ailleurs, faisant le point sur les grandes lignes de dépenses constatées et prévisionnelles, le ROB permet de préciser la stratégie financière et les prévisions, en dépenses et en recettes, que retient la majorité municipale pour l'élaboration du Budget 2018.

A cet égard, si la majorité municipale entend poursuivre en 2018 sa stratégie financière (qui se veut réaliste et prudente) et la réalisation des engagements de son programme électoral, la préparation du Budget 2018 s'opère dans un contexte très différent, et pour tout dire plus favorable, que celui de l'an dernier, car des hypothèques se sont détendues :

- > la modification, désormais réalisée, du périmètre géographique et des compétences de la MEL s'est opérée sans incidences financières aucunes sur les ressources de la ville, ni sur ses dépenses ;
- > la nouvelle politique des dotations aux collectivités locales est a priori plus favorable à notre commune. L'arrêt de la baisse de la Dotation Forfaitaire (au titre de la contribution au redressement des comptes publics) alors que l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine est poursuivie, détend significativement la pression qui s'exerçait sur les dotations en provenance de l'Etat, ressources importantes du Budget de Wattrelos ;
- > enfin, les recettes fiscales ne connaîtront pas en 2018 le plongeon redouté, puisque la démolition annoncée des bâtiments de la Redoute n'a finalement pas eu lieu en 2017 et est reportée.

Pour autant bien sûr, c'est avec prudence que les prévisions de dépenses doivent être formulées, car outre que, dans sa nouvelle politique financière vis-à-vis des collectivités locales l'Etat préconise une norme nominale annuelle de + 1,2 % pour l'augmentation des dépenses de fonctionnement, certaines dépenses peuvent être sensibles à des causes exogènes (taux d'intérêt, sur les charges financières ; modification des cotisations des fonctionnaires, et de la quotité de financement des contrats aidés, pour les dépenses de personnel).

En 2017, comme en 2015 et en 2016, l'exécution budgétaire devrait être parfaitement respectée. Pour 2018, le Budget communal maintiendra la ligne antérieure. Celle-ci, bien sûr, préconise à nouveau pas de hausse, ni de la fiscalité communale, ni des tarifs. Mais surtout, plus que jamais, elle maintient fermement la stratégie financière suivie, à savoir :

- **strict encadrement des dépenses, pour veiller non seulement à l'équilibre des comptes, et ainsi à la préservation d'un autofinancement dont la consolidation est un devoir impérieux ;**
- **poursuite du désendettement progressif de la commune ;**
- **poursuite du programme d'investissements, tels qu'annoncés dans le programme électoral et selon le cadrage budgétaire adapté aux capacités financières de la commune.**

I – Une croissance mondiale qui se porte bien, où l'Europe fait mieux que les Etats-Unis et le Royaume-Uni

En effet, pour la première fois depuis bien longtemps, la zone euro affiche une croissance supérieure à celle des Etats-Unis et du Royaume-Uni depuis le début 2017. Au 3^{ème} trimestre 2017, le PIB y a progressé de 0,6 % (après 0,6 % au 2^{ème} trimestre), ce qui pourrait conduire à +2,3 % en année pleine : du jamais vu depuis 10 ans !

La France participe à cette accentuation de la croissance, mais en tire également parti évidemment.

En Europe, le chômage confirme son recul, sans que pour autant l'inflation, pour l'heure, ne reparte. D'où la décision importante de la Banque Centrale Européenne du 26 octobre, de réduire de moitié la taille de son programme d'achats d'actifs.

Sur ce fond de croissance mondiale qui incite à l'optimisme, une réserve toutefois demeure, et elle est de taille : le poids de l'endettement qui, loin de s'atténuer, continue de croître, tant dans les économies avancées qu'émergentes (cf. le ratio de dette, privée et publique, sur PIB).

A – Une croissance mondiale qui s'affirme solidement, où les économies émergentes réalisent toujours les performances les plus élevées

Sans retrouver ses niveaux de la période 2003-2007 (où elle était comprise entre 4,5 et 5,5 %) la croissance mondiale s'affiche sur une tendance de « reprise solide » d'après le FMI ; après 3,2 % en 2016, elle devrait être proche de 3,6 % en 2017 et de 3,7 à 3,8 % en 2018. Notons que cette accélération généralisée concerne les économies avancées et les pays émergents et en développement.

Bien sûr, les économies émergentes continuent d'afficher des niveaux plus élevés (4,6 % en 2017), que ce soit pour des rebonds cycliques (Brésil, Russie) ou par une orientation de fond (telle l'Inde, en croissance fringante, et la Chine). L'économie chinoise conserve en effet un rythme de 6,5 %, portée par une politique de stimulation budgétaire (même si les déséquilibres financiers y font planer des risques déstabilisateurs potentiels pour l'économie mondiale).

B – Dans les économies avancées, la zone euro double les Etats-Unis

Dans ses dernières prévisions, le FMI a abaissé ses prévisions de l'économie américaine à 2,8 % en 2017 (-0,2 point), et 2018 (-0,4 point). Il est vrai que, si en 2017 la croissance US a été stimulée par l'investissement des entreprises (surtout du secteur pétrolier), en revanche la consommation des ménages déçoit (ralentissement du crédit à la consommation ; hausse du prix du pétrole ; reconstitution de l'épargne des ménages ; décélération des salaires réels). A 1,7% en 2018, la croissance américaine s'inscrirait en-deçà des prévisions de tous les organismes internationaux pour la zone euro. Il est vrai que, depuis l'élection de Donald Trump, la faible lisibilité de la nouvelle stratégie économique, combinée à des déséquilibres financiers qui restent colossaux (qui font redouter une remontée de l'inflation, des taux d'intérêt, et donc du dollar, ce qui peut fragiliser le rythme de l'activité), sont autant d'incertitudes pour les décisions des agents économiques, et pèsent sur la reprise.

A l'inverse, la zone euro s'affirme plus nettement : sur les 3 premiers trimestres, sa croissance en rythme annualisé est à + 2,4 % en 2017, à son plus haut niveau depuis dix ans (alors que les prévisions tablent pour le Royaume-Uni sur 1,7 % en 2017 et 1,5 % en 2018, compte tenu notamment des incertitudes sur sa nouvelle relation avec l'Union Européenne). Elle s'affiche de surcroît vertueuse, puisque la demande demeure soutenue, et qu'elle s'accompagne d'une diminution du chômage (en septembre 2017, le taux de chômage à 8,9 % est revenu sous la barre des 9 %, pour la première fois depuis 2009 ! Et il pourrait passer à 8,5 % en 2018 et 7,9 % de la population active en 2019.) d'une faible inflation (1,4 %), et d'une réduction de l'endettement global des Etats-membres. Au final, selon les dernières prévisions, la croissance de la zone euro devrait atteindre 2,2 % en 2017 (entretenu par une politique monétaire accommodante et des prix du pétrole raisonnables).

Individuellement, les principaux pays connaissent cependant des évolutions différenciées : tassement en Allemagne (1,8 % en 2018 après 2,0 % en 2017) ; fléchissement en Italie (1,1 % en 2018, après 1,5 % en 2017), en Espagne (2,5 % en 2018, contre 3,1 % en 2017) et au Portugal (2,2 % en 2018, contre 2,8 % en 2017). En revanche, la croissance se conforterait à 1,7 % en Belgique (en 2018 comme en 2017), tandis qu'elle s'accélérait en France.

C – En France, la croissance paraît sur de bons rails

La croissance française a atteint + 0,6 % au 2^{ème} trimestre 2017 (c'était – 0,1 % au 2nd trimestre 2016) ; et + 0,5 % au 3^{ème} trimestre 2017 (c'était + 0,1 % au 3^{ème} trimestre 2016) : il y a une incontestable consolidation qui s'observe, puisque, avec les 0,5 % de ce 3^{ème} trimestre, c'est le 4^{ème} trimestre de suite que la croissance trimestrielle atteint ou dépasse ce chiffre. Sur l'année la croissance pourrait être supérieure à + 1,8 % en 2017 (après + 1,2 % en 2016 et 1,1 % en 2015), et en 2018, ce qui est la meilleure performance depuis 2010.

La demande intérieure, il est vrai, reste solide ; l'investissement des entreprises (soutenu par les mesures de suramortissement de ces dernières années, et de trésorerie telles le CICE, ainsi que les nouvelles réformes pour les entreprises) se conforte pour les entreprises et les ménages (effet favorable des bas taux d'intérêt), tandis que la consommation reste bien orientée, et que la bonne tendance du commerce mondial favorise les exportations (mais compte tenu de la croissance interne, qui stimule les importations, le déficit extérieur demeure un problème : depuis le début de l'année, il atteint (48,4 Mds €).

Le taux de chômage tire parti des créations d'emplois (35 000 en 2015, 136 000 en 2016, 310 000 en 2017), et diminue : 10,4 % en 2015, 10,1 % en 2016, et 9,4 % fin 2017.

D – Localement, l'économie se tient et les nouveaux logements poussent les perspectives de ressources

Côté entreprises, évidemment, l'actualité watrelosienne est principalement impactée par le devenir économique d'une part, mais aussi foncier de la Redoute, car si d'un côté la réussite du nouveau process industriel conditionne l'avenir du site watrelosien et de l'entreprise (et donc de l'emploi local), d'autre part la déconstruction des anciens bâtiments et la reconstruction d'autres par de nouveaux investisseurs va peser lourdement sur les recettes fiscales de la ville.

Sur le plan économique, l'orientation conjoncturelle sur la Métropole reste positive. Ainsi, les statistiques du Tribunal de Commerce de Lille Métropole font état sur les dix premiers mois de l'année, pour les sociétés commerciales, de 2 891 créations (2 733 en 2016), pour 2 428 radiations (2 310 en 2016) : le solde, positif, est donc en amélioration (463 unités, au lieu de 423 en 2016).

A Wattrelos, les chiffres suivent cette tendance avec 101 immatriculations (contre 136 en 2016), pour 46 radiations (62 en 2016), soit un solde positif de 65 unités. Sur la ville, on dénombre désormais 273 commerces, 405 artisans (+ 38) et 111 entreprises (+12).

Côté logements, l'année 2018 va connaître au moins l'engagement ou la livraison de plus de 300 logements : 136 logements (Demathieu Bard) sur le site Socowa ; 4 logements rue Faidherbe (LMH) ; 4 maisons rue Louise Michel (Vilogia) ; 40 logements rue Carnot (Nexity) ; 24 logements rue des Patriotes (Tagerim) ; 61 logements rue Jules Guesde (SIA Habitat) ; 16 logements rue des 3 Pierres (LMH).

II– Une Loi de Finances pour 2018 qui poursuit le rétablissement des comptes publics, mais qui préserve les dotations aux communes

Premier budget de la législature et du quinquennat, le Projet de Loi de Finances pour 2018, s'il s'insère dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, s'inscrit sur une trajectoire des finances publiques visant un redressement des comptes publics par la baisse de la dépense publique. Ainsi est programmée une baisse de plus de 3 points du poids de la dépense publique à l'horizon 2022, afin de permettre :

- une diminution d'un point du taux de prélèvements obligatoires (44,7 % en 2017, pour 43,6 % en 2022) ;
- un retour durable du déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB (2,9 % en 2017 mais 0,2 % en 2022) ;
- une vraie inflexion du poids de la dette publique, pour qu'il commence, enfin, à diminuer (96,8 % du PIB en 2017 et 2018, pour 91,4 % en 2022).

A – Décélération de la dépense, réduction du déficit et de la dette

La masse globale des dépenses de l'Etat passe de 417,4 Mds € en 2017 à 424,7 Mds € en 2018 (+ 0,7 %). Nettes des prélèvements pour l'Europe, les collectivités, de la charge des pensions et de la dette, les dépenses « pilotables » de l'Etat passent de 252,8 Mds € à 256,9 Mds € (+ 0,6 %). Ces dépenses pilotables devraient baisser de 0,4 % et de 1,0 % en volume en 2019 et 2020.

Supérieur de 6,4 Mds € à celui prévu en exécution en 2017, le déficit du Budget de l'Etat 2018 sera de 82,9 Mds €. Il serait cependant ainsi de 2,6 % du PIB, soit une amélioration de 0,4 point par rapport à 2017, puisque le déficit était de 3,4 % en 2016 et de 2,9 % du PIB en 2017. Avec un tel chiffre inférieur à 3 % à la fois en 2017 et en 2018, cela permettra à la France de sortir de la procédure pour déficit excessif dans le calendrier prévu par la recommandation européenne de mars 2015.

Compte tenu du déficit 2018 à financer, c'est donc au total, avec les amortissements de dette antérieure, un besoin de 203 Mds € qu'a encore l'Etat à financer sur les marchés en 2018 !

B – Dans cette trajectoire, la contribution des collectivités est plus « ciblée »

Si la stratégie d'économies demandées aux collectivités locales ne change pas, à l'inverse la méthode et la cible changent. Ainsi, si, en parallèle à l'effort global de réduction de la dépense publique, la trajectoire des finances publiques fixe une économie de 13 Mds (soit 2,6 Mds € par an) sur le quinquennat aux collectivités locales (contre 9,6 Mds € de 2015 à 2017), l'effort d'économies ne se fait plus par la réduction d'autorité des dotations de fonctionnement, mais par une démarche « partenariale », et ciblée sur les plus grosses collectivités.

Le Gouvernement ne diminue plus les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales : il les incite contractuellement à limiter leurs dépenses, sinon il y aura pénalité sur la dotation. Les 13 Mds € « d'économies » ne sont donc pas des baisses de dotations, mais un freinage de l'évolution tendancielle des dépenses des collectivités locales.

Concrètement, le mécanisme n'est plus de baisser la dotation globale de fonctionnement (DGF), mais de limiter les dépenses de fonctionnement à 1, 2 % par an. La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une négociation entre les collectivités et les Préfets.

Au final, seules les 317 collectivités seront ciblées, dont les communes de plus de 50 000 habitants (Wattrelos n'est donc pas concernée par ce mécanisme).

Mais, le point clé en matière de dotations aux collectivités locales, c'est que le Gouvernement prévoit une quasi-stabilisation des concours financiers de l'Etat : 48,1 Mds € en 2018 et 2019, 48,4 Mds € en 2020.

C – Pas de baisse de la DGF, DSU en hausse

Alors que dans la Loi de Finances pour 2018, le Prélèvement sur Recettes en faveur des collectivités territoriales est de 40,33 Mds €, l'article 16 du PLF 2018 fixe l'enveloppe de la DGF à 27,05 Mds € : pour la première fois depuis 4 ans, celle-ci ne diminue pas.

La Dotation Forfaitaire ne diminue donc pas non plus. En revanche l'enveloppe nationale de la DSU est augmentée de 90 M€ (comme en 2015 et 2016), ce qui représente une augmentation de + 4,3 %.

L'incertitude majeure (mais elle pèse surtout sur les EPCI) concerne le financement de cette péréquation, puisque ce sont les variables d'ajustements (compensations d'exonérations fiscales) qui y contribueront, et de manière élargie (puisque le PLF 2018 y intègre la DCRTP du bloc communal).

En revanche pas de changement pour la péréquation horizontale : l'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 Md €.

Par ailleurs, à compter de 2018, la dotation forfaitaire pour les titres sécurisés passe de 5 030 € à 8 530 € par an et par station en fonctionnement dans la commune.

D – Vers une nouvelle règle prudentielle ?

L'autre dispositif novateur de la nouvelle stratégie de l'Etat à l'égard des collectivités locales, est la création d'une règle prudentielle (article 24 du Projet de Loi de programmation des finances publiques).

Celle-ci viserait à définir des plafonds de ratio d'endettement par rapport à la capacité d'autofinancement brute, et ceci par strate de collectivité. Ce ratio s'exprimera en nombre d'années d'endettement.

Rappelons que la CAF brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En l'état présent de la rédaction de la Loi de Finances, ce plafond d'endettement pour les communes de plus de 10 000 habitants serait entre 11 et 13 années.

Ce ratio (qui s'appliquera à partir du DOB relatif à l'exercice 2019) peut s'avérer contraignant pour Wattrelos, compte tenu du niveau d'autofinancement que les comptes de la ville permettent de dégager. De fait, la mise en place d'un tel ratio, et donc d'une telle exigence financière, valide la stratégie financière que mène la majorité municipale :

- réduire progressivement le niveau nominal d'endettement, pour réduire le numérateur du ratio ;
- veiller à maintenir et surtout (car le maintien n'est pas suffisant pour desserrer la contrainte du ratio) augmenter l'autofinancement, et donc le dénominateur.

Pour l'heure, 125 communes de plus de 10 000 habitants ont un ratio supérieur à 13 ans : Wattrelos en fait partie.

E – La suppression engagée de la Taxe d'Habitation

Le Gouvernement s'est engagé à réduire la Taxe d'Habitation des ménages. Ainsi, l'article 3 du PLF 2018 instaure un dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale des foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part (+ 8 000 € pour les deux ½ parts suivantes, puis + 6 000 € par demi-part supplémentaire). Le dégrèvement sera de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020 : l'objectif affiché est clairement un dégrèvement total de la taxe d'habitation à compter de 2020 pour 80 % des ménages. En terme de fiscalité locale, cela représente une baisse de 3 Mds € en 2018, 6,6 Mds € en 2019 et 10,1 Mds € en 2020.

Le dégrèvement s'applique sur les taux et abattements en vigueur en 2017.

Pour les Wattrelosiens, l'incidence sera significative dès cette année car il faut se rappeler qu'à Wattrelos le revenu médian par habitant est de 10 318 € (source INSEE).

Pour les années à venir, si l'évolution du dégrèvement prendra évidemment en compte les revalorisations des valeurs locatives, il n'intégrera pas en revanche les augmentations de taux ou les baisses d'abattements que le Conseil municipal voterait. En termes simples : les collectivités gardent donc leur pouvoir de taux sur la TH, mais il ne

sera pas dégrèvé.

III– En 2018, pas de baisse des recettes de Wattrelos

Pour la première fois depuis 2012, Wattrelos pourrait ne pas connaître une baisse de ses recettes en 2018 (rappelons que les recettes d'exploitation avaient chaque année diminué, de 53,30 M€ en 2012 à 52,06 M€ en 2017, soit une diminution d'1,20 M€ sur cinq exercices), voire interrompre la tendance récessive avec une légère progression.

En effet, les décisions gouvernementales de ne pas réduire les dotations aux collectivités locales préservent celles-ci (d'autant plus que Wattrelos tire parti de la hausse de la DSU), tandis que la revalorisation des valeurs locatives améliore les produits fiscaux perçus.

Pour autant, s'agissant des recettes, Wattrelos ne peut que rester prudente, car si elles sont préservées en 2018, les conséquences immobilières de La Redoute impacteront négativement l'exercice 2019.

A – Les principales composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement sont stables ou progressent

1) Arrêt de la baisse de la Dotation forfaitaire

Dans les Lois de Finances antérieures, c'était sur la Dotation Forfaitaire que portait la contribution des collectivités locales au redressement des Finances Publiques (ce qui représentait 1 M€ en 2015 et 2016, par exemple). Le PLF 2018 prévoit que la Dotation Forfaitaire est sans changement (hors, bien sûr, les incidences des calculs de population pris en compte pour le Ministère de l'Intérieur). A titre de précaution, mieux vaut prévoir un arrondi « par défaut » donc.

Evolution de la Dotation forfaitaire

2014	2015	2016	2017	2018*
10 844 129	9 878 994	8 874 343	8 363 820	8 350 000
	- 965 135	- 1 004 651	- 510 523	- 13 820

* estimation

2) La DSU augmente de 50% par rapport à l'évolution constatée en 2017

L'enveloppe globale de progression de la DSU était, en 2017 de + 180 M€. En 2018, la progression sera de moitié, + 90 M€. Cette évolution permet a priori d'inscrire pour 2018 la moitié de l'augmentation 2017 de la DSU pour Wattrelos.

Evolution de la DSU

2014	2015	2016	2017	2018*
5 211 208	6 103 001	6 933 764	7 298 189	7 478 189
	+ 891 793	+ 830 763	+ 364 425	+ 180 000

* estimation

3) La DNP

Nulle part il est fait mention de la Dotation nationale de péréquation dans le PLF 2018, si ce n'est au titre de la péréquation verticale, dont elle fait partie, et de sa progression. Pour autant, la détermination de son montant prévisionnel est particulièrement complexe. Ainsi alors qu'en 2017, elle était censée être « gelée », la ville aura enregistré une baisse de plus de 13% de son montant. A ce stade, la prudence est de mise comme toujours.

2014	2015	2016	2017	2018
1 052 426	1 124 854 + 104 115	1 121 923 - 2 931	971 678 - 150 245	890 000 - 81 678

4) Au total, la Dotation globale de fonctionnement devrait progresser légèrement

Somme de la Dotation forfaitaire, de la DSU et de la DNP, après avoir baissé de - 1,7 % en 2017 et - 1% en 2016, pourrait croître de + 0,5 % en 2018.

2014	2015	2016	2017	2018
17 107 763 - 217 995	17 106 849 - 914	16 930 030 - 176 879	16 633 687 - 296 343	16 718 189 + 84 502

5) A nouveau, l'enveloppe du FPIC n'est pas modifiée

L'article 61 du PLF pour 2018 laisse inchangé, à 1 Md€, le niveau des ressources du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Destiné à réduire les inégalités de ressources entre collectivités territoriales, le FPIC vise à prélever des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités moins favorisées. En fixant à 1 Md€ ce Fonds, l'objectif du PLF 2018 est de garantir la prévisibilité des ressources et des charges.

2014	2015	2016	2017*	2018
444 710	575 980 + 131 270	713 645 + 137 665	641 605 - 72 040	650 000 ns.

6) Variables d'ajustement, les compensations d'exonérations fiscales continuent évidemment de diminuer

Naturellement, les compensations d'exonérations fiscales ont vocation à être en baisse, puisqu'elles contribuent ainsi à financer l'augmentation des dotations de péréquation (DSU et DSR). Cette année 2018, deux modifications entrent en jeu dans l'évolution du montant de ces compensations :

- d'abord, elles ne devraient compenser que 50 % de la progression des dotations

de péréquation (l'autre moitié étant financée par de « l'argent frais », c'est-à-dire une augmentation des crédits budgétaires consacrés à l'enveloppe des dotations aux collectivités locales) ;

- ensuite, l'assiette soumise à ajustement s'élargit (notamment à la DCRTP, que ne percevait pas Wattrelos), de sorte qu'à priori cette évolution pourrait impacter favorablement, et modérer donc, la baisse des compensations (ces dernières années, elles furent de 12 à 15 % par an).

Dès lors, à défaut d'informations plus précises, il peut paraître raisonnable de retenir comme cible, un montant des variables d'ajustement calqué sur le taux global de minoration tel que figurant dans le PLF 2018, à savoir - 9,2 %.

2014	2015	2016	2017	2018
1 775 451	1 473 070	1 264 302	1 111 971	1 020 789
	- 276 599	- 208 768	- 152 331	- 91 181
	(- 15,6 %)	(-14,2 %)	(- 12 %)	

B – Et, heureusement, les autres recettes sont favorablement orientées

1) Les contributions directes, grâce à une amélioration des bases locatives, s'améliorent

S'agissant de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, le dispositif mis en place lors de la Loi de Finances pour 2017 régit cette évolution pour 2018. En effet l'article en question prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 la mise à jour périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuel total (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuel prévisionnel jusqu'en 2016. Ainsi au titre de l'exercice 2017, les valeurs locatives cadastrales avaient été revalorisées de 0,4 % ; pour 2018, le taux actualisé est de 1,1 %.

Ainsi l'incidence de cette revalorisation automatique majorera les produits fiscaux de + 200 310 €.

A cela, devrait s'ajouter l'incidence des investissements municipaux sur le développement des :

- logements, avec la fin de l'exonération pendant 2 ans de taxe foncière pour les nouvelles habitations (pour environ + 80 k€) ;
- entreprises, avec une amélioration de la base de taxe foncière des entreprises (de l'ordre de + 400 k€).

Au total, il n'est pas déraisonnable de penser que **la fiscalité directe perçue serait proche de 18 890 000 euros.**

2014	2015	2016	2017	2018
17 820 725	18 230 171	18 097 356	18 210 000*	18 890 000
	+ 409 446	- 132 815	+ 112 644*	+ 680 000

* provisoire en attente des derniers rôles supplémentaires

2) Peu de variation des reversements aux communes de la MEL

Alors qu'ils représentent 23 % des dépenses de fonctionnement de la MEL, les versements aux communes ne varient guère globalement, et donc pas davantage pour Wattrelos. Ainsi :

- l'Attribution de Compensation est stable pour la MEL à 216,7 M€, et donc stabilité pour le versement à Wattrelos : 6 962 164 € ;

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) évolue comme l'évolution des recettes de fonctionnement du Budget général de la MEL, soit + 0,45 % pour atteindre 24,3 M€ (+ 109 k€). Pour Wattrelos, c'est une **augmentation de 7 759 € pour un total de 961 050 € (soit 23,1 €/habitant, alors que la moyenne MEL est de 21 €/hab).**

3° La bonne tenue du marché immobilier soutient les droits de mutation

Alors qu'ils ont été de 696 k€ en 2014 et de 735 k€ en 2015, les droits de mutation sont sur un rythme annuel de 70 k€ par mois en 2017, et l'on peut compter sur 840 k€ sur l'année (on avait inscrit 780 k€ au Budget Primitif 2017), attestant de la bonne orientation des transactions immobilières sur Wattrelos. D'autres cessions importantes sont en cours de signatures. Dès lors, il n'est pas déraisonnable de retenir un chiffre de **800 000 euros pour le BP 2018.**

Ainsi, pour 2018, les recettes globales de la ville devraient interrompre leur baisse, et, au contraire, progresser, pour retrouver un niveau proche de celui de 2016 (soit environ 52,70 M€).

IV – Budget 2018 : plus d'autofinancement, moins de dépenses, poursuite des investissements lancés

A – Plus d'autofinancement

C'est une caractéristique structurelle : dans ses comptes, la ville de Wattrelos s'appuie sur un autofinancement étroit, qui, dans l'histoire financière de la ville, a même souvent été négatif en net. En soi, ce n'est pas un drame, mais cela ne peut être durable, car l'autofinancement (c'est-à-dire l'épargne), c'est ce qui permet de rembourser la charge de la dette, de préserver la capacité financière à lever de nouveaux emprunts, et donc en allant chercher ces ressources supplémentaires, de financer et développer les investissements. L'autofinancement est la garantie de solvabilité des comptes de la commune.

A quel niveau doit-il être ? Comme l'annuité du remboursement du capital de la dette est de 2,6 M€, il est nécessaire que l'autofinancement brut soit au moins égal à ce

niveau, car alors cela signifie que l'autofinancement net, lui, sera positif. **C'est l'objectif indispensable : dégager un autofinancement net positif.**

Mais pour 2018, il faut se fixer pour objectif de **l'améliorer significativement**. Deux raisons militent en ce sens.

> D'abord, les résultats de l'exercice 2017, à consolider

D'après les premiers résultats partiels, et sauf évènements non prévisibles, la réalisation de la gestion aura été très voisine en 2017 des prévisions budgétaires, mais dans leur globalité, et surtout sans dégager un large résultat.

En effet, les recettes 2017 devraient être de 54,96 M€, tandis que les dépenses seraient de 54,80 M€ : l'exercice pourrait se solder sur un résultat excédentaire de + 156 k€.

Ce résultat serait acquis sous les influences antagoniques de recettes inférieures aux prévisions (200 k€ sur FPIC et FDPTP départemental) et de dépenses supérieures (+ 200 K€ pour facturations de cuisine) d'une part, et de plus-values de cessions d'immobilisations (+ 606 k€). Faits notables, caractéristiques du sérieux budgétaire : les dépenses de personnel (dont la maîtrise est essentielle), sont, à 35,49 M€ strictement conformes aux prévisions du Budget Primitif ; les charges d'intérêt continuent de décroître (- 90 000 € par rapport au BP).

Quoi qu'il en soit, à ce niveau de résultat final l'épargne brute couvrira de près l'annuité en capital de la dette, mais ne devrait pas dégager d'épargne nette nettement positive. Elle doit donc être améliorée en 2018.

> D'autant plus si la règle prudentielle devait s'appliquer en 2019

Si la règle prudentielle a été votée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée, le Sénat l'a annulée. Il est trop tôt pour prévoir l'issue des débats parlementaires. Mais, quand bien même ladite règle n'aurait pas valeur légale, sa portée normative pourrait bien demeurer. Cela supposerait donc pour Wattrelos un montant d'autofinancement brut proche de 4 M€.

Pour 2018, il serait donc raisonnable de se donner pour objectif une épargne brute comprise entre 2,5 et 3,5 M€ (hors cessions d'immobilisations).

B – 3 caractéristiques majeures du Budget 2018 : baisse de 30 % de la taxe d'habitation, stabilité des taux locaux, et un endettement qui continue de diminuer

> C'est une décision gouvernementale : 11 712 contribuables wattrelosiens qui, jusqu'à présent payaient la taxe d'habitation, ne la paieront plus en 2020. Dès 2018, leur taxe d'habitation baissera de 30 %, puis de 65 % en 2019 avant de disparaître en 2020.

Cette mesure est particulièrement favorable aux Wattrelosiens, puisqu'en 2020, ainsi 92,47 % des contribuables ne paieront plus la TH à Wattrelos (contre 78,61 % à Leers, 90,59 % à Tourcoing, et 92,27 % à Roubaix).

La masse globale qui ne serait pas plus payée par les contribuables wattrelosiens

(et donc représente autant de pouvoir d'achat supplémentaire), mais par l'Etat, est de 5,58 M€.

> Sur le plan des décisions municipales, fidèle à ses engagements de campagne, la majorité municipale poursuit sa volonté de construire le Budget 2018 sur le principe de non-augmentation des taux de la fiscalité locale.

Cette non-augmentation des taux, nous la mettons en œuvre pour la 9^{ème} année consécutive. C'est bien sûr très contraignant, surtout lorsque les recettes de la commune sont en tendance baissière. Cela peut donner le sentiment que c'est toujours difficile, ce qui est vrai et faux à la fois, car la réalité est que cette situation est pérenne et impose une adaptation permanente de la gestion des services municipaux aux moyens disponibles.

> Enfin, autre postulat reconduit depuis le début du mandat : la nouvelle diminution de la dette en 2018. L'évolution est progressive, mais significative.

Réduire le stock de dettes est nécessaire lorsque les ressources sont orientées à la baisse ; c'est indispensable au regard des contraintes normatives prudentielles mises en œuvre par l'Etat.

En 2017, l'endettement a à nouveau fléchi, de – 430 k€ soit exactement le niveau que nous envisagions l'année dernière à la même époque lors de la rédaction du ROB 2017.

Rappelons que le stock de dette est donc passé de 58,39 M€ fin 2011 à 56,37 M€ fin 2017, soit une diminution supérieure à – 2M€ (- 3,5 %). **L'objectif 2018 pourrait être de ramener ce chiffre en deçà de 56 M€.**

C - C'est un objectif d'une baisse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement d'au moins 700 k€ qu'il faut se fixer

Faire évoluer les dépenses au même rythme que les recettes n'est plus suffisant, car cette ligne planificatrice n'est pas suffisamment prudente (lorsque des imprévus affectent les dépenses ou les recettes, l'autofinancement se trouve directement altéré, comme en 2017) au regard des conséquences possibles sur l'épargne (dont nous avons vu qu'elle est la condition non seulement de l'équilibre des comptes, mais aussi de la capacité à entreprendre des investissements).

Dès lors, dans la construction budgétaire 2018, il est nécessaire d'être plus ambitieux : malgré une hausse probable des recettes, il faut que les dépenses globales diminuent, pour que l'épargne se conforte.

1. Evidemment, l'enjeu porte d'abord sur les dépenses de personnel

Leur maîtrise, vu leur poids dans l'ensemble des dépenses, est évidemment décisive (69,0 % du total en 2017 contre 70,6 % en 2016). C'est de fait une exécution parfaite de cette ligne budgétaire qui caractérise l'exercice 2017.

2014	2015	2016	2017
35 467 647	35 269 146	35 345 738	35 499 920

La masse des dépenses de personnel n'aura augmenté que de + 0,4 % en 2017,

(bien qu'elle ait eu à assumer la lourde charge de frais d'hospitalisation et de soins pour un accident du travail) et retrouve le niveau qu'elle avait en 2014.

La baisse des dépenses globales de fonctionnement de la ville se jouera donc sur la capacité à tirer pleinement parti de l'effet en année pleine des départs en retraite (non remplacés), car les revalorisations des cotisations qui ont été si coûteuses ces dernières années, ne pèsent que pour + 60 k€ en 2018. Dès lors, alors que l'effet des départs en retraite serait estimé voisin de 600 k€, il pourrait ne pas être déraisonnable de se fixer pour les dépenses de personnel un objectif de 35,05 M€ (soit une réduction de 400 à 500 k€).

2. Dans le cadrage présent, pas de réduction des subventions aux associations.

Pour l'heure en effet, l'objectif de la majorité municipale est de parvenir à ne pas réduire le volume global des subventions aux associations. Cela n'interdira pas, évidemment, de procéder à des ajustements liés à l'évolution des besoins, mais globalement le volume restera stable.

S'agissant du forfait aux écoles privées, qui s'était infléchi l'an dernier compte tenu des efforts d'économies réalisés dans les dépenses des écoles (démarche validée par la Chambre Régionale des Comptes), il ne devrait guère évoluer.

3. Peut-on réaliser encore 100 à 200 k€ d'économies sur les charges de gestion courante et d'intérêt ?

S'agissant des charges générales, la recherche d'économies a été une ligne de conduite pérenne ces dernières années. Aussi, alors qu'elles étaient de 8,66 M€ en 2013, les charges à caractère général auront été de 7,73 M€ en 2017, soit 900 k€ en moins en 4 ans. De même, les charges de gestion courante sont passées de 7,57 M€ à 5,99 M€ sur la même période, soit un recul de - 1,6 M€. Sur le fonctionnement municipal, ce sont donc près de 2,5 M€ de dépenses en moins qui ont été faites. Cette situation souligne la rigueur du suivi de ces charges, mais aussi la difficulté de poursuivre cette diminution à ce rythme, sauf à altérer le service rendu, ce qui n'est évidemment pas le but poursuivi.

Là aussi, pour les charges financières, avec le désendettement qu'elle conduit, la ville a réussi à alléger les frais d'intérêt qu'elle a à acquitter. Ils étaient de 2,53 ME en 2011, pour n'être que de 1,97 M€ en 2017, soit quand même une économie de 600 k€ qui a pu être utilisée pour le financement des actions et services municipaux. Pour 2018, un nouveau cap serait franchi, car le montant prévu passe en-deçà de 1,9 (1,89 M€).

D - Avec un peu plus d'autofinancement, un peu plus d'investissements en 2018

En 2017, de significatifs investissements programmés ont été réalisés : salle de sports du Touquet terminée, maçonneries St-Maclou, accessibilité Clubs Nouvel Age, équipements cuisine centrale et informatiques...

Pour 2018, les grands chantiers sont connus et conformes aux engagements du

programme municipal, avec :

- l'engagement de la rénovation de la salle Victor Provo (dont les délais d'attente des décisions de subventions ont contraint le calendrier d'engagement à glisser) ;
- la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics (250 à 300 k€) ;
- la poursuite des travaux sur St Maclou, qui vont s'avérer plus coûteux qu'initialement prévus ;
- la vraisemblable réalisation du terrain synthétique du Crétinier (réserve ministérielle validée, mais attente de l'accord de la Région, du Département, et de la MEL) ;
- des études et premiers aménagements préalables à l'engagement de la construction de la salle de spectacles du Centre-Ville (sur 2019-2020).

Par ailleurs, l'année 2018 devrait permettre à nouveau des travaux dans les écoles (notamment toiture Jean Macé) ; l'augmentation significative du réseau des caméras de vidéo-protection ; l'amélioration du matériel pour fêtes et nettoyage ; les participations financières ZAC Centre (200 k €) et urbaniste-conseil (26 k€).

Enfin, pour préparer l'avenir, et envisager notamment les équipements, procédures et financements possibles pour doter à nouveau la ville d'une piscine, sans doute conviendra-t-il en cours d'année de lancer une procédure d'aide à maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble de ces projets sera, dans l'élaboration du Budget 2018, calibré dans son calendrier d'exécution (et donc de décaissement) au niveau d'autofinancement que ledit Budget Primitif parviendra à dégager, de manière à ce que, comme cela a déjà été indiqué plus haut, le stock de dettes de la ville diminue à nouveau en 2018. Meilleur pourra être l'autofinancement, plus élevé pourra donc être le programme d'investissements.